

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**COMMUNE DE BARDOS
PYRENEES ATLANTIQUES**

SEANCE DU 07 JUILLET 2020

OBJET : RENOUVELLEMENT
ADHESION AU SYSTEME DE CERTIFICATION FORESTIERE PEFC

L'an deux mille vingt, et le sept juillet, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BARDOS, légalement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Madame Maïder BEHOTEGUY, Maire.

PRESENTS : Henri DIRIBARNE - Geneviève DULIN — Jean-Baptiste LAMOTE — Odette DIBON — Martine CELHAY - Marie-Pierre LAGADEC - Véronique DELAGE - Elisabeth TOURATON - Lionel DIRIBARNE - Jérôme DACHARY - Joël OYHENART - Ramuntcho BALADE - Aurélie DARRIEUMERLOU - Grégory LEMBEYE - Mélanie EYHERABURU - Thibault BIDART

EXCUSES : Nathalie ETCHETO - Patrick BERHOCOIRIGOIN

La Maire expose au Conseil Municipal la nécessité pour la commune d'adhérer au processus de certification PEFC afin d'apporter aux produits issus de la forêt communale les garanties éventuellement demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la qualité de la gestion durable.

Elle rappelle que par délibération en date du 30 août 2005, la Commune de Bardos a adhéré à ce processus, que cet engagement vaut pour 5 ans et que le dernier certificat prend fin en juillet 2020.

Elle propose donc de le renouveler.

Le Conseil Municipal, où l'exposé de la Maire, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE - d'adhérer à PEFC Nouvelle-Aquitaine, de régler la cotisation correspondante et d'accepter que cette adhésion soit rendue publique,

- de s'engager à respecter le Cahier des Charges National pour le propriétaire forestier,
- de s'engager à respecter le Cahier des Charges National pour l'Exploitant forestier relatif à l'exploitation des bois qui seront façonnées et débardés sous la responsabilité de la commune,

CHARGE la Maire ou son Adjoint de signer les documents nécessaires à cette adhésion.

La Maire,

Maïder BEHOTEGUY


